
**Deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire,
Le lundi 10 février 2025 à 19 h, en virtuel.**

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

| | |
|-----------------------------|------------------------------|
| M. Jocelyn Gilbert | Président (2026) |
| Mme Farrah Bérubé | Vice-présidente (2026) |
| M. Mathieu Laroche-Casavant | Secrétaire (2025) |
| Mme Andréanne Bernier | Administratrice (2025) |
| Mme Claudia Bennicelli | Administratrice (2025) |
| Mme Nadia Leclerc | Trésorière (2026) |
| M. François Lefebvre | Administrateur (2025) |
| M. Daniel Riverin | Administrateur coopté (2025) |
| Mme Caroline Bouchard | Administratrice (2026) |
| M. Jean-Philippe Boivin | Administrateur (2026) |

ABSENCES :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| M. Guillaume Laurin | Administrateur (2026) |
|---------------------|-----------------------|

AUTRES PRÉSENCES :

| | |
|-----------------------------|--|
| Mme Mélissa Coulombe-Leduc | Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants |
| Mme Hélène St-Pierre | Conseillère en consultations publiques |
| Mme Josianne Dufault | Planification de l'aménagement et de l'environnement |
| Mme Sophie Gratton-Tremblay | Planification de l'aménagement et de l'environnement |
| Mme Delphine Delmas | Culture, patrimoine et relations internationales |
| M. Jocelyn Daigle | Ingénieur pour la Ville de Québec |
| M. Michel Masse | Président du comité de Citoyens du Vieux-Québec |
| Mme Chantale Émond | Gestionnaire responsable de la table de concertation du Vieux-Québec |

Dix-neuf personnes assistent en virtuel à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2025.
4. Réaménagement de la ruelle de l'Ancien-Chantier et de la place de Namur.

Présentation de mesdames Josianne Dufault et Sophie Gratton-Tremblay à la planification de l'aménagement et de l'environnement, Ville de Québec (incluant une période de questions).

5. Plan d'action des activités entourant le 40^e anniversaire de l'inscription du Vieux-Québec à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Présentation de madame Delphine Delmas, Culture, patrimoine et relations internationales (incluant une période de questions).

6. Constats et recommandations sur les enjeux de circulation, d'accessibilité et de sécurité lors de la dernière édition du Marché de Noël allemand.

- Résolution

7. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc.
8. Période de questions et commentaires des citoyens.
9. Trésorerie

- Budget, état des revenus et dépenses
- Autorisation et remboursement de dépenses

10. Fonctionnement du conseil d'administration.

- Consultations publiques ou séances d'information publique à venir
- Résolution : confirmation de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.

11. Correspondance

12. Divers

13. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est **PROPOSÉ PAR** Mathieu Laroche-Casavant par **ET DÛMENT APPUYÉ PAR** François Lefebvre.

3. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2025.

L'adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025 est **PROPOSÉE PAR** Mathieu Laroche-Casavant **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Claudia Bennicelli.

4. Réaménagement de la ruelle de l'Ancien-Chantier et de la place de Namur.

Présentation de mesdames Josianne Dufault et Sophie Gratton-Tremblay à la planification de l'aménagement et de l'environnement, Ville de Québec (*incluant une période de questions*).

Les deux projets d'aménagement se situent à l'intérieur de l'arrondissement libellé au patrimoine mondial de l'Unesco.

a) La place de Namur.

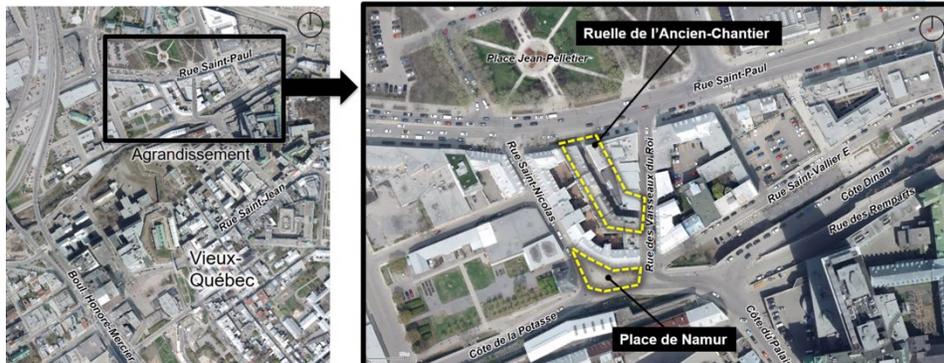
Cette place a été créée pour souligner le jumelage et l'amitié des deux villes; à Namur une murale a été réalisée pour souligner cette amitié qui dure depuis 15 ans.

La Ville désire sensibiliser la communauté au caractère patrimonial du lieu :

- En répondant à une entente internationale avec sa ville sœur
- En mettant en valeur les fortifications du Vieux-Québec
- En transformant le parcours de la *côte du Palais*
- En réaménageant la *place de Namur* en lieu sécuritaire et convivial pour les piétons.



LOCALISATION DES PROJETS



Le réaménagement prévoit une place publique près des remparts, l'amélioration de la circulation piétonne, 100 m² de surface dédiée au verdissement, l'intégration d'une œuvre d'art public et d'un module d'interprétation. Le réaménagement s'étendra sur deux paliers. Des bollards permanents seront installés pour assurer la sécurité des lieux et des plates-bandes agrémenteront les lieux.





b) Ruelle de l'Ancien-Chantier

Le deuxième projet touche le réaménagement de la ruelle de l'Ancien-Chantier. On y refera les réseaux souterrains. Les surfaces imperméables seront diminuées et l'ajout d'arbres et de plates-bandes est prévu. Ici aussi, la circulation piétonne sera facilitée.



Une analyse est en cours pour aménager un réseau cyclable (côte du Palais et rue St-Vallier est) et les détails seront partagés lors d'un prochain conseil de quartier.

c) Échéancier :

Les travaux se dérouleront d'août à novembre pour la place de Namur et de mai à novembre pour la ruelle de l'Ancien-Chantier. Notez que cette dernière sera totalement entravée. Les autres entraves seront ponctuelles. Des mesures d'atténuation des irritants, comme le bruit et la poussière, seront mises en place.

Les résidents pourront s'informer et suivre ces chantiers : l'affichage, la présence de l'équipe *Info-Chantier* permettront d'obtenir de l'information rapidement. Sinon, le **311** est toujours de mise de même que la consultation des documents déposés sur le site de la Ville.

d) Période de questions et commentaires :

- On suggère d'ajouter une fontaine à la place de Namur.
- Cette place pourra-t-elle devenir un parc éponge ?
Les pentes vont obliger une collecte des eaux différentes selon leur inclinaison. La pente des trottoirs étant de 10%, il faut prévoir une collecte des eaux différente. Quant aux paliers, la pente de 2 % mènera l'eau dans les caniveaux.
- Dans la ruelle de l'*Ancien-Chantier* les plantations seront du côté ouest pour tenir compte de l'espace disponible et respecter les normes émises pour la largeur des trottoirs
- On souligne la beauté des projets et on apprécie l'ajout d'espaces publics reverdis.
On mentionne l'importance d'une concertation pour concevoir des projets intégrés de mobilité active, notamment dans la planification de pistes cyclables et de zones piétonnes.
Les besoins de l'ensemble des services sont récoltés en amont de la création du projet. La réflexion est encore en cours, mais c'est un processus qui est plus long. La Ville saisit l'occasion de travailler avec le *ministère de la Culture* pour faire rapidement la réfection de la *place de Namur*.
- Bravo aux fonctionnaires de la ville de Québec.
La rue, empruntée par les touristes arrivant du train, bénéficiera de ce beau coup d'œil en empruntant la *côte du Palais*. Ce carrefour est important et le manque de signalisation adéquate peut créer un enjeu de sécurité. Des marquages au sol et de la signalisation seraient à prévoir. La ruelle de l'*Ancien-Chantier* permettra la circulation automobile, à vélo et à pied. Les bollards installés sont conçus pour résister aux voitures qui pourraient dévier.

- Le banc de Namur ne sera pas placé à la Place de Namur. La question sera soumise au ministère de la Culture.
- Les pavés en béton seront utilisés pour faire le revêtement de la chaussée. Il s'agit du même revêtement qui a été installé puis, retiré presque immédiatement. La conseillère répond que ce retrait était la décision de l'entrepreneur. Ce dernier aurait repris le trottoir en raison d'un souci. Ce matériau a été utilisé avec succès dans la réfection de la chaussée entourant l'Hôtel de Ville et ses jardins. Les pavés de béton seront donc le choix retenu pour le réaménagement.
- La Ville cherche un lieu différent du terrain vague de la côte Dinan pour disposer des matériaux et machineries durant les réaménagements.
- Il sera pertinent de planifier un plan de protection hivernale et un plan d'entretien de ces deux nouveaux aménagements.
À la place de Namur, les deux paliers ne seront pas déneigés, seuls les trottoirs le seront. Des piquets protégeront de la neige et des chenillettes de déneigement le module d'interprétation et l'œuvre d'art public.
On prévoit un entretien hivernal habituel pour la ruelle de l'Ancien-Chantier (protection de plantations). L'entretien répondra aux critères fixés par la Ville. Cette dernière consulte des horticulteurs; les essences choisies tiendront compte du zonage climatique et résisteront bien aux conditions météorologiques propres à la ville de Québec.
- Il est important de sensibiliser les citoyens à la réalité des rues partagées, par de l'affichage par exemple.
Habituellement, l'affichage n'est pas associé à toutes les rues. Une campagne a permis d'identifier les rues partagées dans le quartier St-Jean -Baptiste; il faudrait voir comment reproduire quelque chose de semblable dans le Vieux-Québec, tout en respectant son caractère.

Rue partagée



Une rue partagée est un type d'aménagement qui favorise les déplacements actifs et sécuritaires en accordant la priorité aux piétons et aux cyclistes.

Dans celles-ci, les piétons et les cyclistes peuvent circuler au centre de la chaussée. La circulation automobile locale est autorisée à 20 km/h et n'est plus prioritaire. Le stationnement est permis selon la réglementation en vigueur.

Réparties sur le territoire de la ville de Québec, elles permettent d'occuper pleinement l'espace public et de découvrir la ville autrement. Les secteurs ciblés ont fait l'objet de consultations auprès des résidents concernés.

[Capture d'écran tiré du site de la Ville de Québec en 2021 :](#)

-L'accessibilité à de la *place de Namur* prévoit, au premier palier, un accès universel (*fauteuils roulants, poussettes*) ; la pente du trottoir oblige l'embarquement au deuxième palier.

5. Plan d'action des activités entourant le 40^e anniversaire de l'inscription du Vieux-Québec à la liste du patrimoine mondial.

Présentation de madame Delphine Delmas, Culture, patrimoine et relations internationales (incluant une période de questions).

Deux critères ont permis l'ajout de Québec sur cette liste prestigieuse :

- Québec, berceau de la civilisation française en Amérique du Nord
- Québec, ville fortifiée unique sur le continent.

Les actions posées permettront d'apporter de la visibilité et de la notoriété à la ville.

- Communication : semaine du patrimoine, collants sur les portes, sites Web et médias sociaux.
- Illuminations : *place et jardins de l'Hôtel de Ville, silos du Vieux-Port*. Le bleu sera la couleur choisie (*couleur associée au patrimoine mondial de l'Unesco*). Notez qu'aucune sonorisation ne sera associée à ces mises en lumière.
- Pavoisement: pavoiser pour faire connaître, bannières sur les lampadaires et à *l'Hôtel de Ville*, notamment.

- Expositions : extérieures dans le Vieux-Québec, mais aussi dans les arrondissements et à la *bibliothèque Gabrielle Roy*. Dans le cadre de la **Semaine du patrimoine du 40^e anniversaire**, un nouveau programme d'interprétation sera ajouté et des panneaux d'information seront placés aux endroits stratégiques. Des conférences auront lieu. Une mosaïculture sera dédiée à la reconnaissance de la ville de Québec.

Les célébrations seront lancées dans la deuxième quinzaine de mai et se poursuivront jusqu'au 3 décembre, date de l'anniversaire de l'inscription de la Ville au patrimoine mondial de l'Unesco.

Questions et commentaires :

- Illuminations à partir du 24 juin.
- Il est suggéré d'ajouter un code QR au centre des collants apposés aux portes, code menant à des informations supplémentaires. Comme cet emblème est régi par des normes sévères, l'ajout du code QR ne sera pas possible. Mais des codes seront présents sur les sites des expositions. La vidéo Québec se Souvient sera mise en ligne. Le *Bureau des grands événements* pourrait être un bon partenaire. On travaille conjointement afin d'arrimer tous les services. Il serait pertinent d'avoir un petit lancement pour les résidents qui deviendraient des ambassadeurs naturels (comme pour l'événement Réverbère).
- Des réfections au parc de l'Unesco sur la rue St-Pierre semblent nécessaires, notamment le remplacement de la bannière défraîchie et de la fontaine. Le parc est sous la responsabilité de la *SODEC*. Des réponses seront acheminées plus tard via Mme St-Pierre.
- Suggestion : bravo pour la belle occasion de souligner le 40^e. Il n'y a aucune mention toutefois de cette reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco à l'aéroport et sur les autoroutes. Ce sujet a été discuté à de nombreuses reprises lors des rencontres de la *Table de concertation du Vieux-Québec*. Les portes donnant accès à la Ville pourraient aussi porter une identification de cette reconnaissance unique. Cet affichage pourrait s'étendre aux gares et à la *Traverse Québec-Lévis*. Il faut tenir compte des partenaires comme *Parcs Canada*. L'équipe de *Destination Québec Cité* travaille en ce sens. On souhaite des actions pérennes.
- Les mises en lumière des fortifications ont été soit abandonnées ou mal entretenues; le *Conseil de quartier* et le *Comité de Citoyens du Vieux-Québec* aimeraient qu'un effort sensible soit fait pour prévoir le retour de la mise en lumière des fortifications.

- Le fait français perd un peu de panache : on entend beaucoup d'anglais dans les prestations d'amuseurs publics, entre autres. L'année 2025 serait une belle occasion de faire briller l'accent d'Amérique. Les assemblées de mars et/ou de mai permettront le dépôt de résolutions spécifiques à cet égard.

6. Constats et recommandations sur les enjeux de circulation, d'accessibilité et de sécurité lors de la dernière édition du Marché de Noël allemand.

Les constats énoncés ci-bas sont partagés par la *SDC Vieux-Québec*, la présidente du *Marché de Noël allemand* et le *Comité de Citoyens du Vieux-Québec*.

- **RÉSOLUTION CA-25-02-10-01 : Constats et recommandations sur les enjeux de circulation, d'accessibilité et de sécurité lors du Marché de Noël allemand.**

Mise en contexte

Le Marché de Noël allemand (*MNA*) est un événement emblématique de la ville de Québec qui se déroule sur une période de 32 jours, incluant 5 fins de semaine et attire des milliers de visiteurs. Cet afflux important de visiteurs contribue de manière significative à l'économie locale et à la réputation touristique de la Ville. Cependant, cette popularité croissante entraîne des défis majeurs en matière de transport et de sécurité, nécessitant une gestion rigoureuse et des ajustements pour assurer la fluidité et la sécurité dans le quartier.

- **Constats**

1. Enjeux de transport

- Une congestion importante aux périodes de pointe, rendant difficile la circulation dans le Vieux-Québec.
- L'accès aux résidents et commerçants est fortement entravé par la saturation des stationnements.
- Les stationnements publics et privés atteignent rapidement leur capacité maximale, forçant les visiteurs à chercher des alternatives illégales.

- La réduction de la fluidité des transports en commun, avec la fermeture de certaines lignes, complique encore plus la situation.

2. Enjeux de sécurité

- Les véhicules d'urgence peinent à circuler efficacement en raison de la saturation des rues.

- Des stationnements illégaux sont tolérés, entravant l'accès aux immeubles et aux voies prioritaires.

- Une présence policière et d'agents de stationnement insuffisante, voire inexistante à certains moments critiques.

- L'importante affluence de piétons dans des zones congestionnées augmente les risques d'incidents.

- **Considérations**

Compte tenu de ces constats, plusieurs problématiques doivent être adressées de manière prioritaire :

- L'accès des résidents à leurs domiciles et à leurs stationnements doit être garanti en tout temps.

- La fluidité des voies de circulation est essentielle pour assurer l'intervention rapide des services d'urgence.

- Une meilleure gestion du stationnement est cruciale afin d'éviter les utilisations illégales et les congestions inutiles.

- Il est impératif d'encourager l'utilisation des transports en commun pour réduire la pression sur les infrastructures routières.

- **Recommandations**

Afin d'améliorer la gestion du transport et de la sécurité pendant le Marché de Noël allemand, nous proposons les mesures suivantes :

1. Réguler l'accès aux principales voies d'entrée du Vieux-Québec en fermant les accès dès que les stationnements publics atteignent leur capacité maximale.

2. Permettre l'accès uniquement aux résidents munis d'une preuve de résidence, aux autobus du RTC et aux taxis (*incluant Uber*).
3. Accroître la présence des agents de stationnement afin de garantir que les espaces réservés aux résidents soient respectés.
4. Élaborer et présenter au Conseil de quartier un plan d'intervention des véhicules d'urgence, pour assurer une réponse rapide en cas d'incident.
5. Communiquer aux résidents, au moins une semaine avant le début de l'événement, les fermetures de rues, les restrictions de stationnement et les mesures d'accès aux véhicules d'urgence.
6. Mettre en place un plan de communication régional encourageant les visiteurs à privilégier les transports en commun et expliquant les fermetures de rues et la tolérance zéro pour le stationnement interdit.
7. Augmenter la fréquence des parcours *RTC*, 800, 801, 1 et 11 durant les périodes de forte affluence pour offrir une alternative efficace aux visiteurs.

Projet de résolution proposé à la Ville de Québec :

Le Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire recommande à la Ville de Québec d'adopter les mesures suivantes pour la prochaine édition du Marché de Noël allemand :

- 1. Fermeture des accès principaux lorsque la capacité de stationnement est atteinte.**
- 2. Accès réservé aux résidents, aux autobus du RTC et aux taxis (*incluant Uber*).**
- 3. Surveillance accrue des stationnements réservés aux résidents.**
- 4. Présentation d'un plan d'intervention pour les services d'urgence.**
- 5. Mise en place d'un plan de communication clair à destination des résidents et des visiteurs.**

6. Renforcement de l'offre de transport en commun pendant l'événement.

Le projet est **PROPOSÉ PAR** Claudia Bennicelli **ET DÛMENT APPROUVÉ PAR** François Lefebvre.

Commentaires des citoyens :

- Des inquiétudes restent quant à un accès ambulancier dans un délai approprié.
- Un déjeuner de voisins devant se tenir *Place de Paris* a été refusé (par les services d'incendie entre autres), sous prétexte que cela dérangerait l'entourage. On sent deux poids deux mesures.
- Le Marché de Noël allemand exerce une certaine pression en disant vouloir encore plus d'espace de déploiement, sous menace de déplacer l'événement ailleurs.
- La côte du Palais est très achalandée les samedis soir de Marché (accès par les services d'incendie).
- Face à des éléments de sécurité préoccupants, une planification avec la SPVQ et le RTC devient nécessaire en amont de l'événement. Il faut mettre l'accent sur l'accès en transport en commun et décourager les stationnements illégaux par l'ajout d'agents de stationnement (à pied). Des gestes forts seront nécessaires.

7. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc.

- Adoption du sommaire décisionnel pour la pause d'un arrêt au coin des rues *St-Flavien et Couillard*.
- En processus d'avoir de la signalisation orange à l'entrée de la rue *Couillard* et retrait d'espaces de stationnement et d'un débarcadère, pour permettre une meilleure circulation des véhicules d'incendie.
- Rencontre à venir, afin de présenter les travaux souterrains qui se feront en 2026-2027 par *Hydro-Québec*, à la suite de l'incendie (il y a 3 ans) sur la rue *De Buade*. Il est à noter qu'un chantier archéologique doit se tenir en

amont de ces travaux de réfection cet été, affectant ce segment de la rue *De Buade*.

- Fermeture de la *rue Dauphine* : rien de nouveau, car les discussions avec la *Société Québécoise des Infrastructures* se poursuivent en raison de l'inquiétude concernant l'intégrité structurale du stationnement souterrain qui ne supporte plus les camions de 8 tonnes. La circulation à double sens n'est pas prévue pour l'instant. Seule l'entrée est permise.
- Hébergements touristiques illégaux dans le Vieux-Québec dénoncés *rues St-Louis et Mont-Carmel*. Mme Leduc veut souligner la ténacité des citoyens qui ont signalé les cas aux médias. Les constats d'hébergement illégal sont sanctionnés. La Ville a émis pour 360 000\$ de constats d'infraction. Les montants en souffrance font l'objet d'avis de saisi envoyés à la plateforme *Airbnb*.

Des représentations entre le *ministère du Tourisme* et la Ville ont permis d'augmenter de façon significative les amendes (4000 \$ par jour en récidive). Québec est la ville où l'on retrouve le plus d'inspecteurs. À la suite de l'annonce de la Ville de Montréal sur ce dossier (*ne permettre l'hébergement qu'entre la fête de la St-Jean et la fête du Travail*), notre municipalité a plutôt choisi d'instaurer **l'obligation d'avoir un permis d'hébergement touristique pour un maximum de 90 jours par année**. La Ville de Québec poursuit ses échanges avec les autorités municipales de Montréal afin de mesurer comment les éléments se concrétisent et s'inspirer des pratiques mises en place ici et ailleurs.

- Demander au 311 de peindre le triangle sur la *côte du Palais* afin qu'il soit plus visible. Demander également un poteau de signalisation pour identifier le triangle, l'hiver. La conseillère et Daniel Riverin pourront collaborer pour faire avancer cette préoccupation.
- La *Société Québécoise des Infrastructures* a mis fin à des baux concernant deux bâtiments situés au *Carré d'Youville*. Le propriétaire est en mode de conversion en habitations.
- Les discussions avec le *Bureau d'assurance* cheminent et avancent dans le sens souhaité.
- La pédagogie sur les *rues partagées* est nécessaire. Il faut apprivoiser le concept et y mettre l'énergie nécessaire.

8. Période de questions et commentaires des citoyens.

- La fin des travaux est programmée au *CHU de Québec* pour 2030. Du côté de *l'Hôtel Dieu*, le dossier sera relancé par le gouvernement du Québec. Ce point reste préoccupant puisque beaucoup de gens y travaillent. La Ville s'est prononcée pour le maintien de services de première ligne dans le Vieux-Québec.
- En lien avec les entraves prévues pour les divers chantiers qui se tiendront cet été/ automne, on réitère la demande de restreindre l'accès au Vieux-Québec aux cars touristiques qui nuisent en générant du bruit, de la pollution et à certains moments, des entraves à la circulation. On voudrait que la Ville prenne des mesures pérennes pour diminuer le nombre d'autocars intramuros.
- Les travaux de rénovations de l'hôtel qui a brûlé il y a 2 ans sur la *rue Ste-Ursule* posent des difficultés pour le déneigement. Puisque c'est un chantier privé, la Ville n'a pas accès aux informations concernant son déroulement. Le permis est en cours tant que la taxe sur l'empiètement sur la chaussée est payée.
- Les bornes de recharge électriques à l'extérieur sont installées et opérationnelles depuis la mi-novembre mais ne sont pas encore activées. La Ville doit en faire la demande. Des réponses suivront quant à l'activation. De nouvelles bornes seront installées à *l'Îlot des Palais*. Les bornes sur rue compliquent le déneigement et empiètent sur les trottoirs. Cette expérience n'est pas concluante d'où le choix d'installer les bornes dans des stationnements comme ceux de *l'Esplanade* et de *l'Îlot des Palais* ou sur des artères commerciales, comme la *rue Cartier*.
- *Valorise Québec* est une OBNL qui origine d'un projet pilote du Conseil de quartier St-Roch. Cet organisme répond aux interrogations autour de la consignation et facilite la récupération de ceux-ci. L'organisme est à la recherche de nouveaux administrateurs. L'invitation est lancée auprès des administrateurs du Conseil et à la communauté.

9. Trésorerie

- Budget, état des revenus et dépenses

Le solde total au compte en date du 31 janvier 2025 est de 4606,21 \$.

- 970,81 \$ pour le projet Vision
- 1 368,18 \$ pour SR
- 2 267,22 \$ pour le fonctionnement

Entrée/sortie d'argent pour janvier 2025 :

- 2 025,00 \$: une subvention de fonctionnement reçue (2025).
- 125 \$ de frais de rédaction
- 2,95 \$ frais fixes d'utilisation

-Autorisation et remboursement de dépenses

RÉSOLUTION 25-CA-02-10-02 : Paiement de la secrétaire.

Approuver le paiement de 125 \$ pour des frais de secrétariat à Mme Hélène Dion.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Farrah Bérubé.

RÉSOLUTION 25-CA-02-10-03 : Paiement de la facture du contrat annuel à monQuartier.quebec

Approuver le paiement de la facture MC20319 de monQuartier.quebec au montant de 425,41 \$ pour le contrat annuel de diffusion aux citoyens des activités et annonce(s) du Conseil de Quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc -Colline parlementaire.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Claudia Bennicelli.

10. Fonctionnement du conseil d'administration

- Consultations publiques ou séances d'information publique à venir
En mars, des demandes d'opinion concernant le changement de zonage et d'urbanisme, dont les sujets seront à venir, seront diffusées. Invitation à participer.

- Un permis d'occupation a été demandé pour ajouter un café à l'espace exposition des bâtiments d'*Exmuros*.
- À prévoir lors des prochaines assemblées :
 - Discussion sur la circulation et la mobilité à l'intérieur des murs ;
 - Discussion autour des amuseurs de rue.

RÉSOLUTION CA-25-02-10-04 : Confirmation de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.

L'AGA (*assemblée générale annuelle*) se tiendra le 7 avril 2025, à l'Espace 400.

PROPOSÉE PAR Jocelyn Gilbert ET DUMENT APPUYÉE PAR Nadia Leclerc.

11. Correspondance

12. Divers

13. Levée de l'assemblée à 21h14.